



## BUDGET PRIMITIF 2021

### NOTE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

Rappel règlementaire :

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du CGCT en précisant :

*« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux »*

La présente note a pour objectif de répondre à cette obligation et sera disponible sur le site Internet de la commune avec le budget primitif 2021 voté en Conseil Municipal le 8 avril 2021.

Le budget 2021 retrace l'ensemble des dépenses et recettes prévisionnelles autorisées pour l'année avec une reprise des résultats de l'exercice 2020. Il a été bâti sur la base du rapport d'orientations budgétaires présenté en Conseil Municipal le 22 mars 2021.

L'année 2021 est marquée par une crise sanitaire liée à l'épidémie du covid-19 qui se poursuit et qui impacte la préparation budgétaire par des dépenses en plus ou en moins et les mêmes conséquences en termes de recettes.

Ce budget a été construit également dans le cadre de l'incertitude de la réforme fiscale avec notamment la poursuite de la suppression de la Taxe d'Habitation remplacée par la part départementale de la taxe Foncière qui sera désormais la seule ressource fiscale de la commune. Compte tenu de la baisse de certaines recettes et de la volonté de ne pas augmenter la pression fiscale, l'évolution des dépenses a dû être maîtrisée avec des budgets constants voire réduits.

S'agissant de l'investissement, des choix prioritaires ont été faits pour répondre aux besoins des habitants notamment au niveau des infrastructures scolaires et sportives mais aussi de travaux courants nécessaires pour améliorer le cadre de vie, en tenant compte des capacités annuelles d'équipement dans le cadre d'une dette maîtrisée.

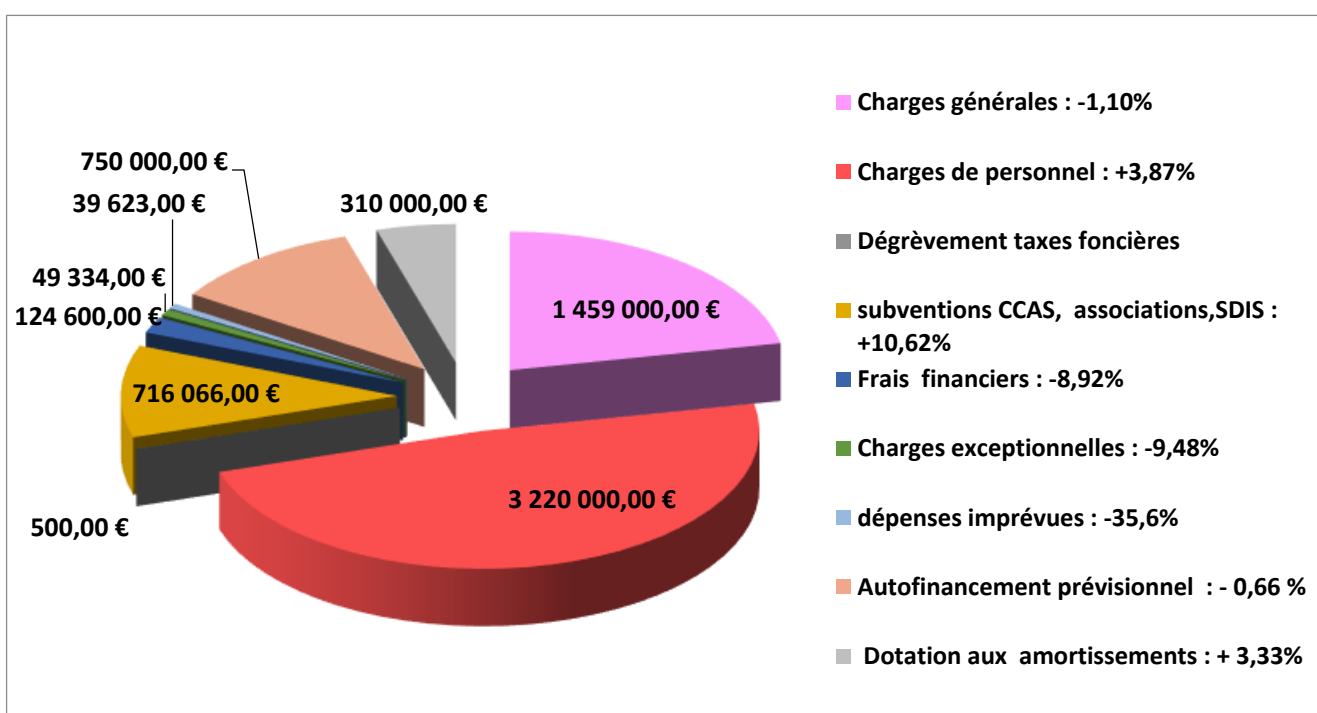
## BUDGET GENERAL

### A/ Section de Fonctionnement

Elle s'équilibre à 6 669 123 € en hausse de 2,62 % par rapport au BP 2020.

#### A.1 - Les dépenses

Chapitre	Dépenses de fonctionnement	BP 2020	BP 2021	Variation en %
011	Charges générales	1 443 100 €	1 459 000 €	+1,10%
012	Charges de personnel	3 100 000 €	3 220 000 €	+3,87%
014	Dégrèvement taxes foncières	500 €	500 €	
65	Subventions CCAS, associations, SDIS	647 300 €	716 066 €	+10,62%
66	Frais financiers	136 800 €	124 600 €	-8,92%
67	Charges exceptionnelles	54 500 €	49 334 €	-9,48%
022	Dépenses imprévues	61 525 €	39 623 €	-35,60%
023	Autofinancement prévisionnel	755 000 €	750 000 €	-0,66%
6811	Dotation aux amortissements	300 000 €	310 000 €	+3,33%
	<b>Total dépenses</b>	<b>6 498 725 €</b>	<b>6 669 123 €</b>	<b>+2,62 %</b>



## Les éléments principaux à retenir concernant les dépenses de fonctionnement

### 1. Les charges à caractère général (chapitre 011) : 1 459 000 €

Les dépenses du chapitre 011 sont maîtrisées cette année. Il comprend une dépense exceptionnelle liée au budget culture, l'événement des 500 ans de la Sainte Chapelle initialement prévu en 2020, pour lequel une recette de 66 800 euros provenant des fonds européens est attendue.

Ce chapitre est également marqué par la crise sanitaire qui génère une dépense supplémentaire de 30 000 euros environ pour les produits d'entretien et le nettoyage des locaux externalisé pour les salles municipales et les équipements sportifs.

L'entretien des systèmes de climatisation et de ventilation est à prévoir de manière régulière notamment dans ce contexte de crise sanitaire (8 000 euros).

Les live facebook qui se sont systématisés en raison de l'impossibilité pour le public d'assister aux conseils municipaux (5 100 €) et un bulletin municipal supplémentaire.

Une augmentation de l'entretien des bâtiments (+ 6 000 euros) et des véhicules (5 000 euros) en raison du vieillissement du parc est nécessaire.

Après lancement d'une consultation pour le renouvellement de tous les marchés s'assurances, l'attribution des marchés a entraîné une hausse de 6 000 euros en raison d'une mise à jour du recensement des bâtiments.

L'article concernant la formation des agents est en hausse du fait des besoins recensés.

Un réajustement du budget locations mobilières a été effectué (75 000 euros).

**S'agissant des dépenses en moins :**

Le sinistre grêle de juillet 2019 représentait un montant de dépenses de 110 000 euros. Il reste un reliquat de 8 000 euros à régler. Le solde de l'indemnité d'assurance est de 90 000 euros à percevoir en 2021.

**Une partie de l'entretien des espaces verts sera réalisée en interne. (- 40 000 euros)**

Des événements culturels ne pourront pas se dérouler en raison de la crise sanitaire tels que la Comté au clair de lune.

Une économie de 20 000 euros en consommation d'électricité est attendue en raison du nouveau fournisseur sélectionné dans le cadre d'un groupement de commandes porté par le SIEG. L'extinction de l'éclairage public devrait permettre également de faire des économies. Mais il faut aussi prendre en compte la hausse du patrimoine.

Même attente sur le gaz avec un nouveau fournisseur, une baisse de 15% a été estimée. Mais un décalage de factures a eu lieu. (30 000 euros de facture en 2020 à payer en 2021).

### 2. Les charges de personnel (chapitre 012) : 3 220 000 €

Le prévisionnel de ce chapitre augmente de 4.19 % par rapport au budget 2020. Cette augmentation tient compte comme tous les ans de l'évolution de la carrière des agents et de leur rémunération communément appelé GVT (Glissement Vieillesse Technicité qui représente + 3% en moyenne).

Mais il est également impacté par :

- Les conséquences de la réorganisation des services mieux structurés au regard de la taille de la collectivité et des projets à mettre en œuvre.
- L'augmentation du nombre de contractuels remplaçant les agents titulaires en arrêt maladie.
- **Les recrutements de personnes en parcours emploi compétences** (nouvelle appellation des contrats aidés), remboursés en partie par l'Etat à hauteur de 26h par semaine et au taux de 80% (jeunes) ou 40% depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, (auparavant 20h par semaine au taux de 65% pour les – de 26 ans et 35%). Actuellement, 3 agents aux services périscolaires et 3 au CTM sont recrutés dans ce cadre.
- Le recrutement de **4 saisonniers** au centre technique municipal pour un coût de 60 000 € (3 sur 4 sont embauchés en parcours emploi compétence).
- Le recrutement d'un **chargé de mission Petites Villes de Demain** pris en charge à 75% dans le cadre du programme Petites Villes de Demain et par une convention CIFRE
- L'embauche d'un **médiateur numérique**, financé à 100% (réponse à l'appel à projet en attente)
- La mise en place d'un nouveau régime indemnitaire RIFSEEP (**Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'engagement professionnel**) entraînant une prévision d'augmentation de 15 000 €.

**Au total, les effectifs de la collectivité sont de 69 agents titulaires + 1 agent non titulaire (stagiaire) + 6 contrats aidés + 8 agents contractuels, soit 84 agents.**

### **3. Les subventions : chapitre 65 : 716 066 €**

- **La subvention au budget du CCAS s'élève à 295 000 euros.** Le CCAS gère :
  - le service de restauration collective, le portage à domicile aux personnes âgées, et la fourniture de repas à l'ALSH de Mond'Arverne Communauté.
  - Le repas proposé aux aînés pour les fêtes de Noël
  - le dispositif de téléassistance assuré par le Département.
  - le personnel communal affecté à la cuisine centrale et à l'interclasse à la pause méridienne est mis à disposition du CCAS, et fait l'objet d'un remboursement du budget du CCAS au budget communal. Si les charges de personnel augmentent, la subvention communale au CCAS augmente également. La convention ayant été mise à jour, il convient de majorer la subvention de 71 000 € avec une recette équivalente.
- les aides sociales facultatives d'un montant de 19 000 euros.
- **La participation financière à la mission locale** qui n'est plus prise en compte également par Mond'Arverne communauté (5 000 €) ;
  - **Le financement d'un poste de DUMISTE**, intervenant dans les écoles et pour l'enseignement musical par le versement d'une subvention à l'école de musique.
- **La participation au SDIS** pour un montant de 136 500 euros ;
- L'enveloppe des **subventions aux associations** est constante (**86 166 euros pour les subventions ordinaires**).

### **4. Les intérêts de dette : chapitre 66 : 124 600 €**

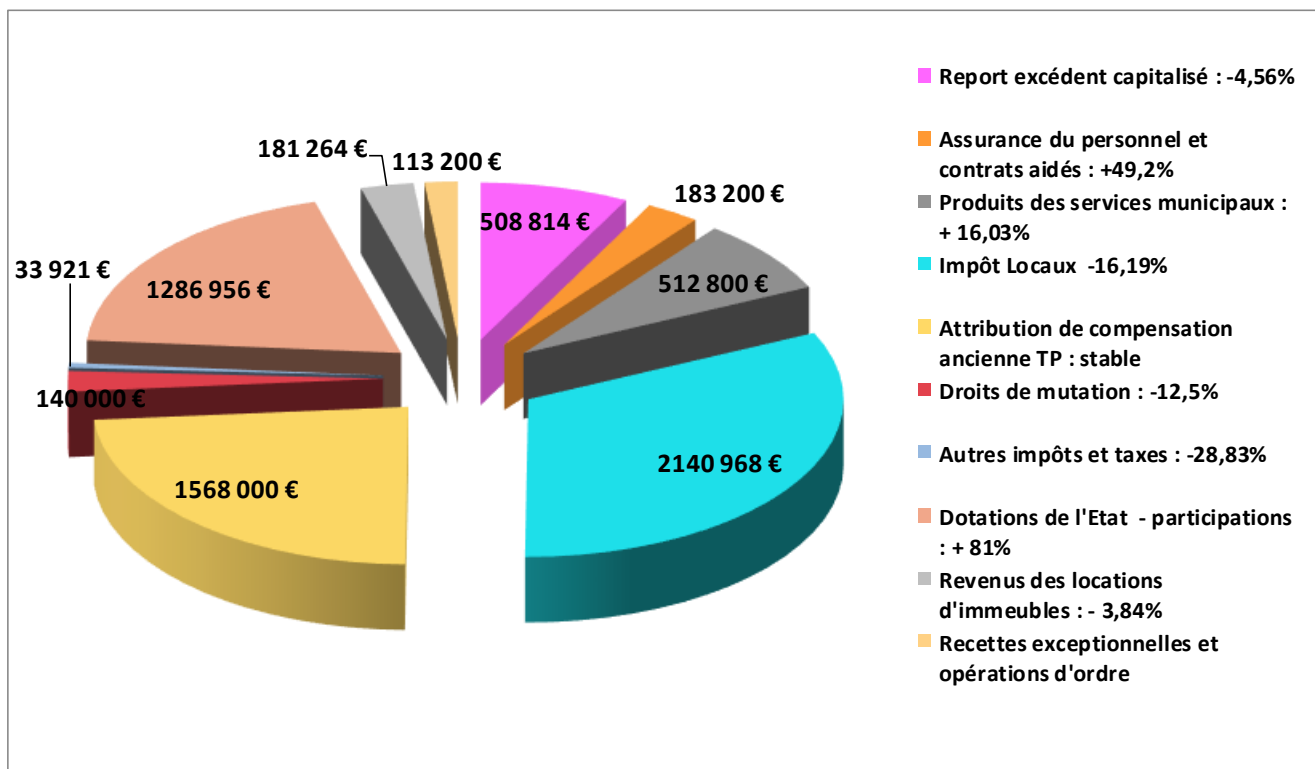
Les intérêts de la dette diminuent du fait de la baisse des taux d'intérêts. L'arrivée à échéance de certains prêts contribue également à cette diminution.

- 5. Le virement prévisionnel à la section d'investissement** (750 000 euros) pour financer une partie des dépenses d'investissement (autofinancement prévisionnel);
- 6. La dotation aux amortissements est de 310 000 euros.** Il s'agit d'une opération d'ordre qui s'équilibre avec la section d'investissement.

## A.2 - Les recettes

Elle s'équilibre à 6 669 123 € en hausse de 2,62 % par rapport au BP 2020.

Chapitre	Recettes de fonctionnement	BP 2020	BP 2021	Variation en %
002	Report excédent capitalisé	533 129 €	508 814 €	-4,56%
013	Assurance du personnel et contrats aidés	122 800 €	183 200 €	+49,2%
70	Produits des services municipaux	441 950 €	512 800 €	+16,03%
73	Impôt Locaux	2 554 607 €	2 140 968 €	-16,19%
73	Attribution de compensation ancienne TP stable	1 568 000 €	1 568 000 €	
73	Droits de mutation	160 000 €	140 000 €	-12,5%
73	Autres impôts et taxes	47 660 €	33 921 €	-28,83%
74	Dotations de l'Etat - participations	711 277 €	1 286 956 €	+81%
75	Revenus des locations d'immeubles	188 502 €	181 264 €	-3,84%
042 et 77	Recettes exceptionnelles et opérations d'ordre	170 800 €	113 200 €	-33,72%
	<b>Total recettes</b>	<b>6 498 725 €</b>	<b>6 669 123 €</b>	<b>+2,62%</b>



## Les éléments principaux à retenir concernant les recettes de fonctionnement

### 1. Le report de l'excédent de l'exercice antérieur - 002 : 508 814,10 €

Il diminue légèrement de 24 315,18 € par rapport à 2020 principalement dû à la perte de recettes d'environ 130 000 euros constatée en 2020.

### 2. Atténuation de charges –chapitre 013 : 183 200 €

- La prise en charge par l'Etat d'une partie de la rémunération des personnes recrutées en contrat **Parcours Emploi Compétences** (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 taux de prise en charge de 40% ou 80% (jeunes) pour une durée hebdomadaire de 26 heures maximum).
- Le remboursement du poste de chargé de mission Petites Villes de Demain à hauteur de 75%.

Les remboursements attendus de SOFAXIS pour les congés de longue maladie, longue durée et accident du travail sont estimés à 183 200 €, ce qui ramène **les charges nettes de personnels à 3 046 800 € (54% des dépenses réelles de fonctionnement)**. Il est à noter que le chapitre 012 n'est pas exécuté totalement.

### 3. Les produits des services – chapitre 70 : 512 800 €

Ce chapitre comprend le **remboursement par le CCAS des personnels mis à disposition pour le service de restauration collective** dont la convention a été revue pour le 1er janvier 2020. Le montant pour le BP 2021 s'élève à 420 000 euros, il tient compte des avancements de grade, de l'augmentation du temps de travail de certains agents, de recrutements, depuis la précédente convention en vigueur du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2019.

Il comprend aussi les recettes des **services de garderie périscolaire** qui restent stables au BP 2021, mais qui ont diminuées de 20 000 € en 2020 en raison de la crise sanitaire et de la baisse des inscriptions.

### 4. Les impôts locaux - chapitre 73 : 3 882 889 €

**En raison de la réforme de la fiscalité**, la commune ne perçoit plus en impositions directes que la taxe foncière propriétés bâties et non bâties et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Le produit attendu de la **TF +TNB est de 2 409 082 €**, pour la **TH** il est de **45 012 €**, ce qui fait un total de **2 454 094 €**. L'application du **coefficient correcteur** au produit de Taxe foncière sur les propriétés bâties, taux 2020, entraîne une **diminution de 313 126 €, soit un produit attendu à l'article 73111 de 2 140 968 €**.

L'**attribution de compensation** reversée par Mond'Arverne Communauté est **stable 1 568 000 €** du fait du non de transfert de charges.

**Les droits de mutation** désormais perçus directement par la commune en application du système en vigueur pour les communes de plus de 5000 habitants sont estimés à 140 000 €, ce montant est en baisse.

Une **taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux des terrains nus devenus constructibles** a été instaurée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la recette prévisionnelle s'élève à **15 000 €**. Une **diminution de 50%** est prévue par rapport au BP 2020, car les recettes perçues en 2020 sont de 8 700 €. Cette baisse significative est peut-être une des conséquences de la crise sanitaire.

## **5. Les dotations de l'Etat - chapitre 74 : 1 286 956 €**

Ce chapitre est en hausse du fait de la **compensation de la taxe foncière pour laquelle les locaux industriels ont une exonération de 50%**. Le montant de cette compensation est de **516 634 €**, qui est une recette nouvelle sur ce chapitre.

**La prévision de Dotation Globale de fonctionnement (DGF) est stable** par rapport à 2020 comme l'enveloppe nationale, elle est de **168 322 euros**.

**La Dotation de Solidarité Rurale est légèrement majorée à 330 000 €** et la **Dotation Nationale de Péréquation est stable 70 000 €**.

*Les dotations ne sont pas encore notifiées et sont donc susceptibles d'évolution d'ici le BP*

Suite à la suppression du fonds de soutien mis en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires qui constituait une recette de 33 000 € du fait de l'organisation des temps scolaires sur 4 jours et non plus sur 4,5 jours, il a été décidé de **conventionner avec la CAF et d'agréer l'ALSH périscolaire** pour les temps du matin et de la pause méridienne en élémentaire. La recette attendue est de **20 000 €**.

**Une dotation de 10 000 €** pour les frais d'élections départementales (mise sous plis).

**Une prévision de 15 000 € pour le FCTVA** des dépenses de fonctionnement éligibles.

**La dotation et la subvention du département concernant la navette** (transports scolaires) est estimée à **27 720 euros**.

## **6. Les revenus des immeubles- chapitre 75**

Il s'agit des produits provenant des immeubles appartenant à la commune (logements + gendarmerie + centre administratif...). En légère diminution du fait de la vente de certains logements.

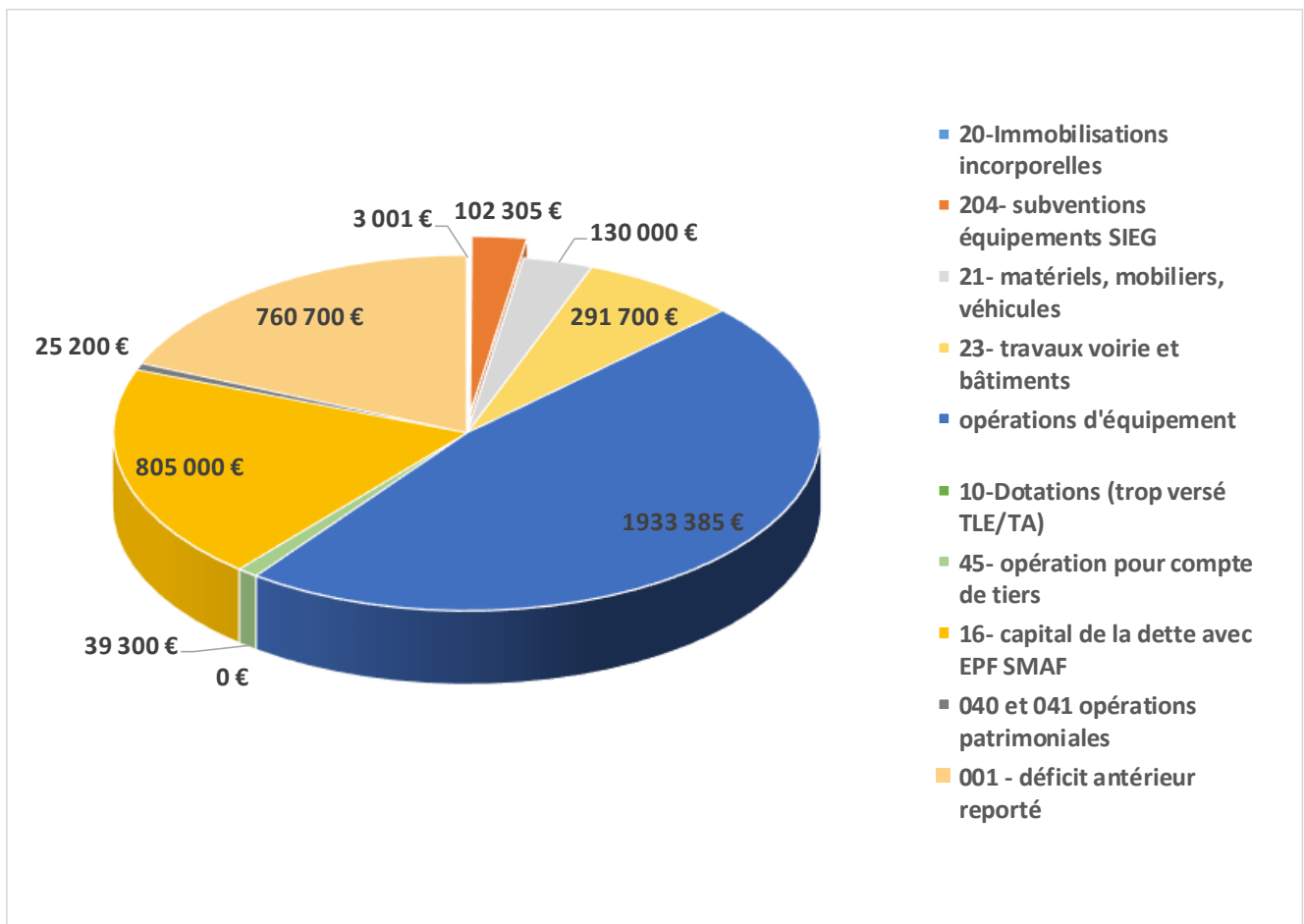
## B/ Section d'investissement

Elle s'équilibre à 4 090 591 € en baisse de 8 % par rapport au BP 2020 (qui comprenait le remboursement d'un emprunt à court terme de 515 000 €).

### B.1 - Les dépenses

Dépenses d'investissement	BP 2020	BP 2021	Variation %
20-Immobilisations incorporelles	10 000 €	3 001 €	-69,99%
204- subventions équipements SIEG	132 410 €	102 305 €	-22,74%
21- matériels, mobiliers, véhicules	118 400 €	130 000 €	9,80%
23- travaux voirie et bâtiments	251 700 €	291 700 €	15,89%
opérations d'équipement	1 637 100 €	1 933 385 €	18,10%
10-Dotations (trop versé TLE/TA)	2 000 €	0 €	-100,00%
45- opération pour compte de tiers	39 300 €	39 300 €	
16- capital de la dette avec EPF SMAF	1 252 000 €	805 000 €	-35,70%
040 et 041 opérations patrimoniales	63 000 €	25 200 €	
001 - déficit antérieur reporté	945 285 €	760 700 €	-19,53%
<b>Total dépenses</b>	<b>4 451 195 €</b>	<b>4 090 591 €</b>	<b>-8%</b>





Les principales opérations d'équipement et les priorités du budget 2021 sont les suivantes :

Les dépenses nouvelles d'équipement sont de 2 030 300 € (plus les Restes à Réaliser importants de 441 390 €).

Ces dépenses prévisionnelles 2021 comprennent des programmes classiques de dépenses diverses en études, subventions d'équipement au SIEG, logiciels (74 600 euros), matériel, véhicules (110 000 euros), travaux (204 200 euros), et des opérations spécifiques pour des projets plus importants (1 639 500 € dont achats de terrains pour un montant de 268 000 €) qui se répartissent ainsi pour les dépenses nouvelles :

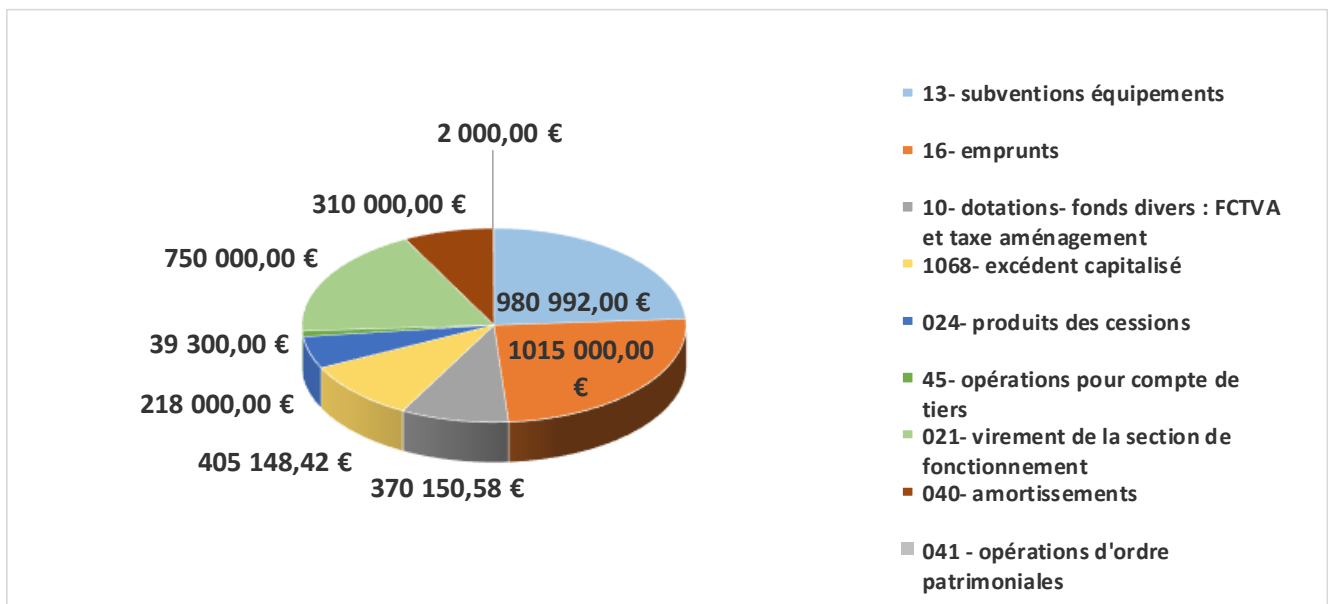
Entrée sud de Longues acquisition d'une partie de l'ex-propriété Souleyre	6 000 €
Agrandissement du dojo	110 000 €
<b><u>Ecoles de Longues :</u></b>	
Acquisition de terrains	180 000 €
Frais d'organisation du concours	60 000 €
Début études maîtrise d'œuvre	150 000 €
Accessibilité des espaces publics	10 000 €
Remise aux normes sécurité des bâtiments	30 000 €
Solde Maîtrise d'œuvre Chemin des Fours de Lachaux-Setelle	1 500 €
<b><u>Chemin du Paradis :</u></b>	
Etudes	2 000 €
Travaux	280 000 €
Travaux Rue des Vignolles-Chardonnay	255 000 €

Travaux Rue du 19 mars	60 000 €
Aménagement d'un 2 <sup>e</sup> Terrain d'entraînement de football (1 <sup>e</sup> tranche)	200 000 €
Etude Plan-guide	75 000 €
Maison médicale achat de terrain pour création parking	82 000 €
Maison France Service 1 <sup>ère</sup> phase (aménagement, petits travaux, accès PMR)	90 000 €
Circuits du patrimoine	48 000 €

**NB : Dans les documents budgétaires, les dépenses nouvelles et les RAR sont additionnés par chapitres et par opérations**

## B.2 - Les recettes

Recettes investissement	BP 2020	BP2021	variation %
13- subventions équipements	994 418 €	980 992,00 €	-1%
16- emprunts	1 255 000 €	1 015 000,00 €	-19%
10- dotations- fonds divers : FCTVA et taxe aménagement	390 000 €	370 150,58 €	-5%
1068- excédent capitalisé	717 477 €	405 148,42 €	-44%
024- produits des cessions	0 €	218 000,00 €	
45- opérations pour compte de tiers	39 300 €	39 300,00 €	
021- virement de la section de fonctionnement	755 000 €	750 000,00 €	-1%
040- amortissements	300 000 €	310 000,00 €	3%
041 - opérations d'ordre patrimoniales	0 €	2 000,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>4 451 195,00 €</b>	<b>4 090 591,00 €</b>	<b>-8%</b>



Le niveau des dépenses d'équipement est déterminé par l'estimation des recettes en fonction des objectifs préalablement fixés qui sont **de ne pas augmenter le niveau de la dette et de dégager une capacité d'autofinancement suffisante.**

Les principales recettes comprennent :

**Les subventions pour un montant de 980 992 €** qui sont variables chaque année en fonction projets réalisés. **S'agissant des subventions nouvelles**, il s'agit de subventions de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Département mobilisées le plus largement possibles dans le cadre du plan de relance pour les projets suivants **(auxquelles d'ajoutent les RAR 2020) :**

- Extension du DOJO pour un montant attendu de 63 500 €
- Travaux Rue du 19 Mars pour un montant attendu de 15 000 €
- Terrain d'entraînement de football 1<sup>ère</sup> tranche pour un montant attendu de 245 000 €
- Etudes pour le Plan-Guide pour un montant attendu de 40 000 €
- Maison France Services pour un montant attendu de 32 850 €
- Circuits du patrimoine pour un montant attendu de 32 000 €

**Une participation de la BDF est prévue à hauteur de 200 000 €** pour participer au financement de la reconstruction des installations sportives suite à la démolition du gymnase de Longues et en contrepartie de l'utilisation de ces installations par les sections sportives de la BDF.

**Le FCTVA** en fonction des dépenses réalisées l'année N-1 : **250 000 €** en diminution / CA car baisse des dépenses en 2020.

**La Taxe d'Aménagement** est estimée à **120 150 €**, stable par rapport au BP 2020.

**La Dotation aux amortissements** augmente et s'élève à **310 000 €**, elle s'élevait à 300 000 € en 2020.

Des **cessions d'immeubles et de terrains** sont prévues : 2 logements Rue du Sancy pour un montant de 90 000 € et un terrain au Sauzet pour un montant de 120 000 €, ainsi qu'un parking à Longues pour 8 000 € (**218 000 €**).

**L'emprunt maximal pour ne pas augmenter à nouveau le poids de la dette est de 715 000 €.** Avec les RAR, le montant total des emprunts inscrits au BP est de 1 015 000 €. Pour mémoire, l'objectif est de rester en dessous du remboursement du capital de la dette dans l'exécution en adéquation avec l'exécution des dépenses ;

**Le virement prévisionnel de la section de fonctionnement s'élève à 750 000 € à hauteur de 2020.**

## LE BUDGET ANNEXE BISTROT COMTOIS

---

Il s'agit du seul budget annexe au BG depuis le transfert de la compétence assainissement eaux usées au SMVVA  
Il retrace les opérations comptables du restaurant le Bistrot Comtois géré dans le cadre d'un bail commercial avec la commune qui est propriétaire des murs.

La section de fonctionnement s'élève à 22 126 € et la section d'investissement à 20 280 €.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
chapitre 011 - charges générales	4 299,60	70878 remboursement charges	300
chapitre 66 intérêts	3309,91	752 loyers et arrondis TVA	12 854,78
chapitre 65 - arrondi tva	10 ,31	774 subvention commune	7 000,00
chapitre 68- amortissements	8 087,11	002 excédent fonctionnement	1 971,22
023 virement prévisionnel	6361,12		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>22 126 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>22 126 €</b>

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
1641 capital emprunt	14 448,23	1068 - affectation résultat	5 831,77
		28132 amortissements	8 087,11
001 déficit investis reporté	5 831,77	021 virement prévisionnel	6 361,12
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>20 280 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>20 280 €</b>

## LES PRINCIPAUX RATIOS ET INDICATEURS FINANCIERS

---

### Niveau de l'épargne

La CAF brute correspondant à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de l'exercice.

La CAF nette représente l'épargne disponible pour autofinancer une partie des dépenses d'investissement après déduction du capital de la dette.

	2016	2017	2018	2019	2020
CAF BRUTE	852 406 €	963 041 €	866 636 €	838 124 €	676 579 €
CAPITAL DETTE	573 143 €	589 997 €	650 057 €	637 030 €	665 452 €
CAF NETTE	279 263 €	373 044 €	216 579 €	201 095 €	11 227 €

La CAF permet de couvrir le remboursement des emprunts de la collectivité (6 665 462 euros) et d'autofinancer une partie des investissements (11 227 euros) Ce ratio est en baisse du fait du contexte sanitaire et du manque de recette perçu en 2020 et il est à améliorer pour l'avenir.

### Niveau d'endettement

#### *L'encours de la dette*

2015	2016	2017	2018	2019	2020
5 411 546 €	5 438 403 €	5 726 240 €	6 138 182 €	5 815 067 €	5 548 318 €

L'encours de la dette diminue après 2 années plus élevées et après remboursement de l'emprunt à court terme de 515 000 €. Il s'élève à 1 046 € par habitant (pop totale 2020 : 5 304 h). La moyenne pour les communes de même strate au niveau du Département se situe autour de 746€ /habitant et 828 € au niveau national (réf 2019)

Il n'est pas l'indicateur le plus significatif de la dette car il ne tient pas compte des recettes de la collectivité, alors que plus le niveau de recettes est élevé, plus la capacité d'emprunt est importante (d'où l'importance des ratios suivants).

#### **2. L'annuité de la dette / recettes réelles de fonctionnement**

**797 129 € / 5 942 169 € = 13 %**

Ce ratio mesure la charge de la dette par rapport aux ressources sur un exercice

Ce ratio est stable.

#### **3. La capacité de désendettement**

Il s'agit de mesurer le nombre d'années qui serait nécessaire pour rembourser l'encours de la dette si l'autofinancement brut dégagé sur l'exercice d'une année était exclusivement consacré à ce remboursement.

Malgré la diminution de l'encours de la dette, ce ratio s'aggrave cette année compte tenu de la baisse de la CAF brute liée au manque de recettes perçues en 2020 (- 130 000 €) tel que détaillé dans le rapport du CA. Il passe de 7 à 8, tout en restant en dessous du seuil d'alerte à 9.

**Le niveau de la dette reste donc un indicateur sensible qu'il convient de continuer à maîtriser avec toujours pour objectif de ne pas emprunter plus que le capital de la dette à rembourser chaque année.**

## Fiscalité locale - Niveau d'imposition

	Rappel bases effectives 2020	Taux 2020	Produit 2020	Bases prévisionnelles 2021	Taux 2021	Produit prévisionnel 2021	Taux moyens nationaux 2020	Potentiel Fiscal 2021
--	------------------------------	-----------	--------------	----------------------------	-----------	---------------------------	----------------------------	-----------------------

TH	6 370 000	16,39%	1 044 043	0		45 012		45 012
----	-----------	--------	-----------	---	--	--------	--	--------

TF	6 818 079	20,85%	1 421 569	5 614 000	41,33%	2 320 266	42,10%	2 363 494
----	-----------	--------	-----------	-----------	--------	-----------	--------	-----------

TFNB	64 884	134,57%	87 314	66 000	134,57%	88 816	49,79%	32 861,4
------	--------	---------	--------	--------	---------	--------	--------	----------

sous Total	13 252 963		2 552 927			2 454 094		2 441 367,4
------------	------------	--	-----------	--	--	-----------	--	-------------

coefficient correcteur Taux 0.889153						-313 126		
--------------------------------------	--	--	--	--	--	----------	--	--

sous total  
TAXES

2 140 968 €

CMPF						2 454 094/ 2 441 367,4		1
------	--	--	--	--	--	---------------------------	--	---

## Principaux ratios (extrait du BP 2021)

Référence population municipale totale au 1<sup>er</sup> janvier 2021 : 5 291 habitants

RATIOS	BP 2020	BP 2021	Moyenne de référence nationale 2019	Moyenne de référence départementale 2019
Dépenses réelles de fonct / pop	1015,03	1060,13	947	838
Produits des impositions directes / pop	481,64	404,64	672	691
Recettes réelles de fonct / pop	1 112,86	1 159,91	1 144	969
Dépenses équipement brut / pop	424,00	476,22	370	382
Encours de la dette / pop	1 096,11	1 048,63	839	746
DGF / pop	105,77	107,41	152	130
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonct	57,58%	57,4%		
Dépenses réelles de personnel (charges nettes)	54,72%	54%	57%	58,8%
Dépenses de fonct et rembours <sup>nt</sup> capital dette/ recettes réelles fonct	111,23%	102,48%	89,4%	/
Dépenses équipement brut/recettes réelles de fonct	38,10%	40%	/	/
Encours de la dette / recettes réelles de fonct	0,99	0,98	Seuil d'alerte 1	/

---

**En annexe : 2 tableaux du budget de fonctionnement par chapitre  
1 tableau du budget d'investissement**